

**RAPPORT N° 98/6-43
au Conseil Municipal**

OBJET

**REALISATION D'EQUIPEMENTS DE PROXIMITE
FINANCES AU TITRE DES TRAVAUX D'INTERET LOCAL
PROGRAMME DE TRAVAUX
ET PLANS DE FINANCEMENT DE TROIS OPERATIONS**

- Boulodrome Lotissement Social «Les Jamrosats» / Montagne
- Local associatif / Bois-de-Nèfles
- Aménagement paysager Allée des Tecks / Bois-de-Nèfles

Le Secrétariat d'Etat à l'Outre-Mer m'a fait part de son accord de principe le 24 juillet dernier, pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la Commune, au titre de la réalisation des travaux d'intérêt local et permettant de compléter le financement des trois opérations d'équipements de proximité suivantes :

- réalisation d'un boulodrome au Lotissement Social «Les Jamrosats» à La Montagne / Chemin Neuf, soit une surface de jeux de 1 300 m² éclairée ;
- construction d'un local associatif à Bois-de-Nèfles de 85 m² (y compris des sanitaires) en surélévation des vestiaires-sanitaires du terrain de football ;
- aménagement paysager de l'Allée des Tecks à Bois-de-Nèfles afin de revaloriser l'image du quartier et comprenant des espaces de jeux pour enfants et des plantations des abords (talus et voie d'accès au lotissement).

Ces opérations sont destinées à renforcer l'animation et à améliorer l'environnement des quartiers particulièrement défavorisés en matière d'équipements publics de proximité.

Les plans de financement prévisionnels de ces projets d'investissement s'établissent comme suit.

BOULODROME AU LOTISSEMENT SOCIAL «LES JAMROSATS» A LA MONTAGNE

DEPENSES		FINANCEMENT	
Travaux	290 000 F	Subvention FSU	145 000 F
TVA 9,5%	27 550 F	Subvention Etat (Secrétariat d'Etat à l'Outre-Mer)	87 000 F
		Participation Commune	85 550 F
TOTAL TTC	317 550 F	TOTAL	317 550 F

RAPPORT N° 98/6-43

LOCAL ASSOCIATIF A BOIS-DE-NEFLES

DEPENSES		FINANCEMENT	
Etudes et contrôles	HT 30 000 F	Subvention FSU	150 000 F
Travaux	HT <u>370 000 F</u>	Subvention Etat (Secrétariat d'Etat à l'Outre-Mer)	170 000 F
TOTAL HT	400 000 F	Participation Commune (y compris TVA)	118 000 F
TVA 9,5%	38 000 F		
TOTAL TTC	438 000 F	TOTAL	438 000 F

AMENAGEMENT PAYSAGER A L'ALLEE DES TECKS A BOIS-DE-NEFLES

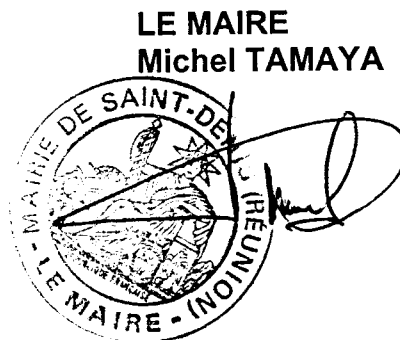
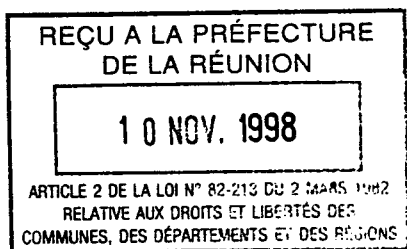
DEPENSES		FINANCEMENT	
Travaux d'équipement	HT 175 800 F	Subvention FSU	87 900 F
TVA 9,5%	16 701 F	Subvention Etat (Secrétariat d'Etat à l'Outre-Mer)	52 740 F
		Participation Commune (y compris TVA)	51 861 F
TOTAL TTC	192 501 F	TOTAL	192 501 F

Les dépenses correspondant à ces trois opérations seront imputées au Budget/ Chapitre 23 / Article 2313 pour les travaux et Chapitre 20 / Article 2031 pour les études.

Je vous demande d'approuver :

- le programme de travaux de ces équipements de proximité,
- les plans de financement prévisionnels s'y rapportant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE
Michel TAMAYA

DELIBERATION N° 98/6-43
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 30 octobre 1998

OBJET

**REALISATION D'EQUIPEMENTS DE PROXIMITE
FINANCES AU TITRE DES TRAVAUX D'INTERET LOCAL
PROGRAMME DE TRAVAUX
ET PLANS DE FINANCEMENT DE TROIS OPERATIONS**

- Boulodrome Lotissement Social «Les Jamrosats» / Montagne
- Local associatif / Bois-de-Nèfles
- Aménagement paysager Allée des Tecks / Bois-de-Nèfles

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 98/6-43 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Edith NALEM, Conseillère Municipale, présenté au nom des Commissions Vie Quotidienne, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

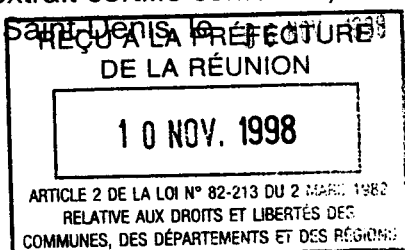
Approuve le programme de réalisation des trois opérations suivantes financées au titre des travaux d'intérêt local :

- réalisation d'un boulodrome au Lotissement Social «Les Jamrosats» au Chemin Neuf / Montagne,
- construction d'un local associatif à Bois-de-Nèfles,
- aménagement paysager de l'Allée des Tecks à Bois-de-Nèfles.

ARTICLE 2

Approuve les plans de financement de ces opérations.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le



LE MAIRE
Michel TAMAYA

